

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2002-0003/PRE portant création du Comité d'Organisation de la III Conférence des Chefs des Institutions des Conseils et Cours Constitutionnels des Pays ayant en partage le français.

n° 2002-0003/PRE

Ministère  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication  
6 janvier 2002

Numéro JO  
n° 1 du 15/01/2002

Date du numéro  
15 janvier 2002

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La constitution du 15 septembre 1992

**VU** Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Est créé un Comité d'Organisation chargé de préparer la Conférence des Conseils et Cours Constitutionnels des pays ayant en commun la langue française en partage.

### Article 2

Ce Comité est chargé de l'Organisation de la Conférence sur le plan de l'accueil, le secrétariat, hébergement, du transport, de la sécurité, des activités culturelles et de loisirs. Ce Comité comprend les responsables suivants : A- Président de la Commission chargée de l'Accueil : Mr. Mohamed Warsama Ragueh B- Président de la Commission chargée du Secrétariat : Mr. Abdallah Mohamed Kamil C- Président de la Commission chargée de l'Hébergement : Mr. Abdillahi Aidid D- Président de la Commission chargée du Transport : Mr. Mohamed Ali Foulié E- Président de la Commission chargée de l'Information et de la Sécurité : Mr. Ali Mohamed Abdou F- Président de la Commission chargée des Activités Culturelles et de Loisirs : Mr. Abdi Miganeh Le Comité d'Organisation est placé sous l'autorité du Président du Conseil Constitutionnelle, Mr. Omar Chirdon Abass, en vue de coordonner l'ensemble des activités, dévolues aux différentes Commissions. Toutefois, il sera assisté dans sa tâche par l'ensemble des Présidents de différentes Commissions et de Mr. Ibrahim Chehem Bourhan chargé des missions spécifiques.

### Article 3

Les prérogatives et attributions des Commissions comme suit : a) La Commission d'Accueil est chargée de : \* L'accueil à l'arrivée et au départ de tous les délégués des Pays membres de cette institution ; \* Effectuer les réservations auprès des Compagnies Aériennes, les formalités des douanes et de la Police des Frontières ; \* L'acheminement des bagages à l'arrivée comme au départ. b) Commission chargée du Secrétariat de la Conférence est chargée de : \* La documentation du Secrétariat ; \* Des badges et enregistrements des délégués (ées) ; \* De la préparation de la salle de Conférence et des Commissions ; \* La rédaction des procès-verbaux des séances plénières et des Commissions. c) Commission de l'Hébergement est chargée de : \* L'Organisation et la répartition des chambres réservés aux différentes délégations à la veille des arrivées, en Collaboration avec la Direction de l'Hôtel Sheraton. d) Commission du Transport est chargée de : \* La répartition des véhicules ainsi que l'affectation des chauffeurs. Elle devra travailler en étroite collaboration avec les Commissions chargées de l'Hébergement et de l'Accueil. e) Commission de l'Information et de la Sécurité est chargée : \* D'informer les agences de presse nationale et internationale du déroulement de l'ensemble des travaux de cette Conférence ; \* D'assurer la protection des délégués depuis leur arrivée, dans les lieux de leur hébergement et de la Conférence, ainsi qu'à l'occasion de leurs déplacements. f) Commission des Activités Culturelles et de Loisirs est chargée de : \* L'Organisation d'une représentation culturelle ainsi que des activités de loisirs prévues lors de l'excursion aux Iles Moucha et Maskali en collaboration avec Sheraton.

#### Article 4

Les Commissions seront présidées par les personnes suivantes : A- Président de la Commission chargée de l'Accueil : Mr. Mohamed Warsama Ragueh B- Président de la Commission chargée du Secrétariat : Mr. Abdallah Mohamed Kamil C- Président de la Commission chargée de l'Hébergement : Mr. Abdillahi Aidid Farah D- Président de la Commission chargée du Transport : Mr. Mohamed Ali Foulé E- Président de la Commission chargée de l'Information et de la Sécurité : Mr. Ali Mohamed Abdou F- Président de la Commission chargée des Activités Culturelles et de Loisirs : Mr. Abdi Miganeh

#### Article 5

Les Présidents de ces Commissions seront assistés par les membres ci-après : a) Accueil

– Mohamed Youssouf Charmaké	Directeur de l'Aéroport	– Mohamed Ismaël Ali	Ministère
des Affaires Etrangères – Moussa Mohamed		Ministère des Affaires Etrangères – Ahmed	
Araïta	Directeur du Fond Social	Le Procès-verbal sera tenu par Mr. Ahmed Araïta. b) Secrétariat.	
Mr. Abdallah Mohamed Kamil	Président	Mr. Mohamed Ali Hassan	Ministère des Affaires Etrangères
Mr. Mohamed Ibrahim dit Paul	Ministère de Commerce	Mr. Elmi Awalé Elabé	Ministère Délégué à
la Promotion de la Femme Mme. Oubah Abdillahi		Ministère Délégué à la Promotion de la Femme Mme.	
Zam Zam Dileïta	Ministère des Affaires Etrangères	Mme. Mohamed Abdillahi Egueh	Palais du Peuple
Mme. Mariam Ibrahim	Palais du Peuple	Mr. Orbis Helaf	Ministère des Affaires Etrangères
Le Procès-verbal sera tenu par Elmi Awalé Elabé. c) Hébergement.		Mr. Abdi Ibrahim Halas	SID Mr. Ibrahim
Hamadou	Directeur des Recettes	Mr. Nasser Mahamoud Hassan	Assemblée Nationale Mr. Ibrahim
Chehem	Jeunesse et des Sports	Mr. Ali Hassan Bahdon	Présidence Mr. Mohamed Idriss
Farah	Affaires Etrangères	Mr. Ali Cheik Barkad	Conseiller Technique du Ministère de l'Habitat
Le Procès-verbal sera tenu par Abdi Ibrahim Halas. d) Transport.		Mr. Mahamoud Ahmed Awaleh	Directeur
des Travaux Mr. Amin Abdourahman Chamsan		District de Djibouti	Un Officier Gendarmerie Un Officier de
la FNP Le Procès-verbal sera tenu par Mr. Mahamoud Ahmed Awaleh. e) Information et Sécurité.		Mr. Hassan Saïd	
Khairah	Chef de la Sécurité Nationale	Mr. Ali Hassan Omar	Chef d'Etat Major de la Force Nationale de
la Police Mr. Mahdi Cheik Moussa		Chef de Corps de la Gendarmerie	Mr. Amin Mohamed Robleh Secrétaire
Général Information Mr. Naguib Ali Taher		Presse (Présidence)	Mr. Abdi Atteyé Directeur de la RTD
Mme. Hasna Maki Houmed	RTD	Le Procès-verbaux seront tenus respectivement par Mr. Abdi Mohamed Abdou	
par la Sécurité et Mr. Naguib Ali Taher pour la partie Information. f) Activités Culturelles et de Loisirs.		Mr. Mohamed	
Abdillahi	Directeur de l'ONTD	Mr. Abayazid Houmed Ali	Palais du Peuple Le Procès-verbal sera tenu
			par Mr. Abayazid Houmed Ali.

#### Article 6

Compte tenu de l'importance que nécessite la préparation de cette conférence, tous les membres du Comité d'Organisation devront être disponibles et accorder toute la priorité voulue à son organisation.

---

#### Article 7

A compter du mois de Décembre et jusqu'à la tenue de cette Conférence le 25-26-27 tous les Présidents des Commissions et leurs assistants ne devront ni partir en mission, ni en congé administratif à l'étranger.

---

#### Article 8

Enfin pour la réussite de cette Conférence, il est demandé à tous les Ministres d'apporter toute assistance (en personnel et en matériel) à cette Conférence.

---

#### Article 9

Le présent décret sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera. Il sera publié également dans le Journal Officiel de la République selon les procédures d'urgences.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**